



# **Plan de protection**

## **TC Meyrin**

### **Ecole de tennis, Interclubs & activités Séniors**

**Version 1.3, date: 8 mai 2020**

**Coordonnées du représentant COVID-19**

**James LUGON**

# Plan de protection

La reprise des activités du centre sportif de Maisonnex va se faire de façon différenciée, tant du point de vue de "timing" que de celui des mesures mises en place. Cette reprise ne pourra se faire avec succès et durablement qu'en respectant strictement les mesures de protection édictées respectivement par la Confédération, l'Etat de Genève, la commune de Meyrin et Swiss Tennis.

Si nous ne voulons pas retomber dans un confinement plus sévère et devoir à nouveau renoncer à la pratique de notre sport favori, il est impératif que chacune et chacun adopte les nouvelles habitudes que nous impose cette situation hors du commun.

Les diverses mesures ci-dessous seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation et du respect des directives.

Le TC Meyrin compte sur ses membres pour respecter scrupuleusement les directives de ce plan de protection ainsi que de celui du centre sportif de Maisonnex.

## 1. Mesures TCM

### 1.1 Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Meyrin : James Lugon, lugonjames@gmail.com - +41 76 389 22 45
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

### 1.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Voir Plan de protection du Centre sportif de Maisonnex

### 1.3 Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Respect du plan d'accès aux différents terrains (intérieurs et extérieurs) affiché.
Le changement de côté se fait de part et d'autre du filet.
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5)
Seuls les simples sont autorisés.
<b>Cours juniors :</b>
Gestion de l'occupation par les entraîneurs et les responsables de l'école de tennis.
On favorisera les entraînements par poste.
<b>Interclubs (entraînements) :</b>
Gestion de l'occupation par les entraîneurs et le responsable des compétitions Interclubs selon les recommandations de Swisstennis.
<b>Séniors (activités du lundi matin) :</b>
Les activités séniors du lundi matin sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

### 1.4 Taille maximale des groupes & utilisation des installations

En dehors du terrain, les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les rassemblements de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.
Les vestiaires et les douches restent fermés.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables.
<b>Cours juniors :</b>
Les entraîneurs organiseront la circulation des élèves au début et à la fin des cours. Les élèves des courts "central" et "1" emploieront la porte principale, les élèves des courts "2" et "3" utiliseront la

porte latérale.
<b>Interclubs (entraînements) :</b>
Les entraîneurs organiseront la circulation des joueurs au début et à la fin des cours. Les joueurs des courts "2" et "3" utiliseront la porte latérale.
<b>Séniors:</b>
Seul les simples sont autorisés.

### 1.5 Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :
Voir plan de protection du Centre sportif de Maisonnex.
<b>En cas de doute de l'apparition de symptôme(s), la ou les personnes concernées doivent immédiatement en faire part au responsable du centre sportif.</b>
<b>Cours juniors</b>
Les fiches de présence des élèves seront remplies précisément à l'issue de chaque leçon par les entraîneurs.
Une copie des fiches de présence seront archivées chaque semaine.
<b>Interclubs (entraînements) :</b>
Les fiches de présence des joueurs seront remplies précisément à l'issue de chaque leçon par les entraîneurs.
Une copie des fiches de présence seront archivées chaque semaine.
<b>Séniors :</b>
Les pratiquants seront tenus de "badger" ou de s'annoncer à la réception afin de valider leurs présences.

## 1.6 Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
<b>Séniors:</b>
Pas de partie de double.

## 1.7 Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Le présent plan de protection est communiqué à toutes les catégories de membres participant à des activités organisées par le TC Meyrin (juniors, joueuses et joueurs Interclubs et seniors), par voie d'affiche, par mail, en complément du plan de protection du centre sportif de Maisonnex.
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans Centre sportif de Maisonnex. En plus, l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger centre de tennis » a été placardée sur les courts de tennis.

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Chaque joueuse/ joueur vient avec un flacon personnel de solution hydro alcoolique ou des gants. Pour les juniors, le TC Meyrin mettra à disposition sur place des flacons de solution hydro alcoolique.
<b>Cours juniors :</b>
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les parents et autres accompagnants de juniors ne sont pas autorisés à entrer dans la halle de tennis. Ils déposent et reprennent leur/s enfant/s devant la porte de la halle en respectant les distances sociales et les consignes du TC Meyrin.

Les entraîneurs accompagnent les enfants pour entrer et sortir du terrain.
<b>Séniors :</b>
Pas de partie de double.

## 2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
SE REFERER AUX PLAN DE SECURITE DU CENTRE SPORTIF DE MAISONNEX
Chaque joueuse/joueur de tennis doit prendre avec elle/lui sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Chaque joueur doit avoir ses propres balles <b>marquées</b> . On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.
En l'absence de poubelles, chacune/chacun ramène ses détritrus à la maison.
<b>Cours juniors :</b>
Les juniors rassemblent avec leurs raquettes les balles à l'emplacement indiqué par l'entraîneur. Seul ce dernier est habilité à les manipuler pour les déposer dans un panier.
<b>Interclubs (entraînements) :</b>
Les joueurs rassemblent avec leurs raquettes les balles à l'emplacement indiqué par l'entraîneur. Seul ce dernier est habilité à les manipuler pour les déposer dans un panier.

## 2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
SE REFERER AUX PLAN DE SECURITE DU CENTRE SPORTIF DE MAISONNEX
Les joueuses/joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur parties/cours /entraînement.
Les joueuses/joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur parties/cours /entraînement.

## 2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du centre.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.
Respect du plan d'accès aux différents terrains indiqués par les entraîneurs.

### 3. Mesures pour l'enseignement du tennis

#### 3.1 Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre

Mesures
Les entraîneurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le centre et le TCM dans le cadre des cours et entraînements et entre leurs élèves. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
<b>POUR LES COURS PRIVÉS, LES PROFESSEURS DEVRONT SE CONFORMER AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS LE PLAN DE PROTECTION DU CENTRE SPORTIF DE MAISONNEX</b>
Les entraîneurs de tennis tiennent avec rigueur une liste des juniors ou adultes (Interclubs) présents Seuls les abonnés peuvent participer à ces cours et entraînements. Seuls les abonnés ou enfants inscrits préalablement peuvent participer à ces cours et entraînements.

#### 3.2 Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
-
-
Un maximum de 5 personnes par court est autorisé (4 élèves + 1 entraîneur). On privilégiera l'entraînement individuel plutôt que l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans. En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

#### 3.3 Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre



Mesures
Les entraîneurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs élèves une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
POUR LES COURS PRIVÉS, LES PROFESSEURS DEVRONT SE CONFORMER AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS LE PLAN DE PROTECTION DU CENTRE SPORTIF DE MAISONNEX

### 3.4 Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club par mail.

### 3.5 Information des membres (juniors, Interclubs et seniors)

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club.

Mesures
Les membres ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante :
Le professeur informe chaque membre oralement des règles à son arrivée sur le court. Par voie d'affiche dans le centre et par mail.
<b>Cours juniors :</b>
Les élèves, ainsi que les accompagnants seront informés par les entraîneurs et les responsables des cours juniors de son Plan de protection.
<b>Interclubs (entraînements) :</b>
Les joueurs, ainsi que les accompagnants seront informés par les entraîneurs et les responsables des cours juniors de son Plan de protection.
<b>Séniors :</b>
Les joueurs, ainsi que les accompagnants seront informés par le comité du Plan de protection.

Annexe
Modèle de plan de protection de Swisstennis

#### 4. Conclusion

Ce document a été établi par le TC Meyrin (TCM) à la demande du service des sports de la commune de Meyrin.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les entraîneurs, élèves et pratiquants des activités gérées par le TCM.

**Personne mandatée COVID-19,**

Tennis-Club de Meyrin:  
James Lugon

Signature et date: 8-05-2020

